



[www.angers.fr](http://www.angers.fr)

# DOSSIER DE PRESSE

## Jardins familiaux à Angers

Conférence de presse du 9 juin 2010



### > Contact presse

Corine BUSSON-BENHAMMOU

Responsable des relations presse – Ville d'Angers/Angers Loire Métropole

02 41 05 40 33 – 06 12 52 64 98

[corine.busson-benhammou@ville.angers.fr](mailto:corine.busson-benhammou@ville.angers.fr)

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>p.3</b>
<b>Les jardins familiaux</b>	<b>p.4</b>
> Les jardins familiaux : lieux de partage, de diversité et de sociabilité	p.4
> L'engagement de la Ville	p.4
> L'implication de la fédération départementale et des associations	p.5
> Les aménagements réalisés par la Ville en 2009/2010	p.5
<b>Les jardins de pieds d'immeubles</b>	<b>p.7</b>
> Qu'est-ce que c'est ?	p.7
> L'offre sur Angers	p.7
> Les nouveaux aménagements réalisés par la Ville	p.8
<b>La dimension développement durable</b>	<b>p.9</b>
> Le volet social	p.9
> Le volet environnemental	p.9
> Le volet économique	p.10

# Introduction

**Les jardins familiaux et les jardins de pieds d'immeubles de la Ville d'Angers : des lieux de partage, de diversité et de sociabilité.**

Les jardins ouvriers appelés aujourd'hui « jardins familiaux » et dont la naissance en France remonte à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sont des parcelles de terrain mises à la disposition des habitants par la Ville ou par des associations.

Ces parcelles, affectées à la culture potagère ont une dimension sociale forte, avec pour principaux objectifs de :

- faire des économies en produisant une partie de son alimentation
- mieux consommer en cultivant des produits frais et en bénéficiant d'une plus grande diversification alimentaire
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie en aménageant des espaces à proximité des habitats
- prendre part à l'aménagement de la cité et de créer du lien social

Ces espaces de loisirs, de convivialité et d'intégration ont un rôle essentiel et constituent des espaces verts qui prennent toute leur dimension au coeur de la cité.

La Ville d'Angers soutient au quotidien par ses aménagements de parcelles et la mise à disposition de terrains, huit associations angevines de jardins familiaux (dont sept regroupées au sein d'une fédération départementale) ainsi que trois sites de jardins en pied d'immeuble.

# Les jardins familiaux

Les jardins ouvriers, devenus après guerre jardins familiaux, sont des parcelles de terrain mises à la disposition des habitants par les municipalités ou des associations.

Ces parcelles, affectées à la culture potagère, étaient initialement destinées à améliorer les conditions de vie des ouvriers en leur procurant un équilibre social et une autosubsistance alimentaire.

## **Les jardins familiaux : lieux de partage, de diversité et de sociabilité**

À Angers, ces jardins ont des fonctions multiples : centres d'animation, de développement de liens sociaux de proximité et de mixité sociale, lieux d'insertion (avec par exemple l'association Resto-Troc), voire lieux pédagogiques (avec par exemple le jardin pédagogique des jardins familiaux des Chalets qui accueille les enfants des CLSH de Tartifume).

Ils participent aussi à l'amélioration des conditions de vie des locataires par une autoproduction, une diversification de l'alimentation avec plus de légumes et de fruits. Plus récemment, ces jardins au cœur de la ville permettent aux habitants de prendre part à l'aménagement de la cité par une appropriation de l'environnement et du paysage. Ils feront notamment partie intégrante du nouveau quartier sur le plateau des Capucins.

## **L'engagement de la Ville**

La Ville d'Angers s'est engagée depuis plusieurs années auprès des associations de jardins familiaux tant en aménageant des parcelles sur ses terrains, qu'en les aidant dans leur fonctionnement. Elle apporte un appui technique (gestion des déchets, des cabanes à outils...) et s'assure du bon entretien paysager des terrains.

Chaque année ce sont près de 20 000 € de soutien qui sont investis pour entretenir les sites mais aussi les aider concrètement en fourniture de compost, de terre végétale...

Près de 1 000 parcelles réparties sur le territoire de la Ville d'Angers ou en périphérie sont disponibles et représentent un véritable maillage sur l'ensemble des quartiers. Ces jardins familiaux recouvrent environ 27,5 hectares. Les parcelles vont de 100 m<sup>2</sup> à plus de 200 m<sup>2</sup> pour répondre aux différentes attentes des Angevins.

2/3 des terrains appartiennent à la Ville. Les autres sont, soit propriété des associations, soit loués par des propriétaires privés à des jardiniers.

Huit associations gèrent au quotidien les terrains. Sept d'entre elles, adhèrent à une fédération départementale :

- Les jardins familiaux de la Doutre (sites des chalets et site de Balzac)
- Les jardins familiaux de Beauséjour (sites du Verrier et de Beauséjour)
- Les jardins familiaux des Aupannes
- Les petits jardiniers de la Treille (sites des trois paroisses, des apprentis et de Sainte-Gemmes)
- Les jardins familiaux de Belle-Beille
- Les jardins familiaux de l'association Resto Troc

- Les jardins familiaux de Saint-Léonard
- Les jardins familiaux des Granges

## **L'implication de la fédération départementale des jardins familiaux et des associations**

7 associations sur 8 sont aujourd'hui adhérentes à la fédération départementale qui est l'interlocuteur direct pour les services de la Ville. Elle a pour objectif de défendre les intérêts des jardins familiaux et de promouvoir la création de nouveaux lotissements. Elle a aussi un rôle d'animation et organise notamment un concours annuel avec la société d'horticulture.

Les associations gèrent les adhésions (liste d'attente), les dépenses communes (électricité, eau, assurances), font respecter le règlement intérieur (avec l'entretien des abris, la police intérieure, le rangement du site....) et animent les jardins (concours, sensibilisation à l'écologie, animation pédagogique).

## **Les aménagements réalisés par la Ville en 2009/2010**

Les projets de jardins familiaux en cours portent sur des réaménagements de parcelles pour une meilleure intégration dans le paysage ou des relocalisations.

### **> Les nouvelles parcelles de la Haloperie pour l'association Resto Troc**

Les jardins de l'association Resto Troc, route de Saint-Clément ont été déplacés en 2009 sur le site de la Haloperie suite aux travaux d'aménagements de la RD 106 par le Conseil Général. Le site a été choisi pour rapprocher au maximum les potagers du quartier de Belle-Beille afin d'en faciliter l'accessibilité.

Le projet a porté sur des aménagements renforçant l'importance du côté associatif et collectif de la démarche d'insertion de l'association. Ainsi 36 parcelles de 100 m<sup>2</sup>, sont réparties autour des abris de jardins regroupés au centre de la parcelle. Au milieu, un abri commun de 15 m<sup>2</sup> permet le rangement du matériel que l'association loue aux jardiniers qui se lancent dans la démarche.

Ce terrain de 4 820 m<sup>2</sup> apporte ainsi un véritable support pédagogique pour l'association dans sa mission d'insertion au quotidien.

Côté environnemental, lors de l'installation des jardiniers sur les parcelles, un programme de formations sur site a été mis en place avec le jardinier de la Maison de l'environnement de la Ville d'Angers afin de les former aux techniques de jardinage respectueuses de l'environnement : comment travailler le sol, le compostage, les traitements à base de plantes pour lutter contre les ravageurs...

Toutes les parcelles sont dotées de composteurs individuels. L'eau de toiture des abris est récupérée dans une cuve de 5 000 litres pour l'arrosage des potagers. Le bardage des abris est en châtaigner, bois imputrescible qui ne nécessite aucun traitement insecticide et fongicide chimique.

**Coût de l'opération** : 300 000 €. TTC

**Financeurs** : Ville d'Angers : 130 000 € et Conseil Général : 170 000 €

### > **Le réaménagement de 41 parcelles sur le site de Beauséjour**

41 parcelles gérées par l'association Beauséjour sur le site de Renou / la Chalouère ont fait l'objet d'un réaménagement. Le projet a porté sur la réfection de l'allée, la pose des clôtures et la création d'abris en remplacement des abris existants, faits maison.

Côté environnemental, les abris de jardin sont en bardage de châtaignier, bois imputrescible qui ne nécessite aucun traitement insecticide et fongicide chimique. Chaque abri a un récupérateur d'eau de pluie. Des toilettes sèches ont été installées.

**Coût de l'opération** : 190 000 € TTC

**Financeur** : Ville d'Angers

### > **Les nouveaux aménagements de jardins sur le quartier des Hauts de Saint-Aubin**

L'association des jardiniers de la Doutre gère 147 parcelles sur le site des Chalets. Dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC du Plateau des Capucins, ces jardins seront déplacés et 180 parcelles sont programmées en remplacement.

Des petits îlots de proximité entre 20 à 80 parcelles seront privilégiés et mis au coeur des lanières verte du quartier. La proximité de l'habitat sera ainsi favorisée permettant un accès aisé à pied ou à vélo.

Le premier aménagement créé au sein du jardin des schistes sera occupé en novembre par les jardiniers. 11 parcelles ont été conçues avec le même concept d'abris jardins en bardage de châtaignier.

# Les jardins de pieds d'immeubles

## Qu'est-ce que c'est ?

Les jardins de pieds d'immeubles connaissent sur Angers une belle dynamique, à l'image de celle observée sur le territoire national.

Depuis 2003, des terrains, situés en bas des immeubles de quartier d'habitat social, sont mis à disposition, par la Ville d'Angers, pour être mis en culture (légumière et/ou florale) par les habitants proches.

À la différence des jardins familiaux dont la fonction principale est vivrière, ces jardins ont plusieurs buts :

- donner aux habitants la fierté d'habiter leur îlot (valoriser son image, l'identifier, le sortir de l'anonymat),
- favoriser la convivialité (apparition d'évènements festifs et conviviaux autour des jardins),
- favoriser l'appropriation de l'espace public par les habitants et faire que le cadre de vie devienne lieu de vie.

La gestion de ces parcelles cultivables est confiée aux familles volontaires avec l'appui d'un animateur. C'est la Régie de Quartier qui anime depuis 2004 les jardins de pieds d'immeubles d'Angers.

## L'offre sur Angers

### > De Verneau...

La première expérience angevine a pris naissance dans le quartier Verneau, après une visite, avec les habitants du quartier, de l'exemple rennais à Maurepas. C'est la régie de quartier, qui va permettre aux jardins de vivre, par le biais d'habitants du quartier et d'une parcelle pédagogique dédiée aux enfants de Tartifume. La régie de quartier a par ailleurs constitué, dès le début 2004, un comité de suivi des jardins en pied d'immeuble et s'est structurée pour répondre à cette demande nouvelle. La dynamique était lancée.

### > ... au Grand-Pigeon

Presque simultanément, une réflexion est engagée et aboutit à la création d'un jardin de pieds d'immeubles de 200m<sup>2</sup> rue Levavasseur et à une parcelle pédagogique dans le square Chaptal, dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine Grand Pigeon. C'est un succès immédiat. La dynamique engendrée autour de ces jardins est très forte ; les jardiniers locataires du quartier et d'origines culturelles diverses cultivent des légumes de leur pays, les font découvrir à leurs voisins, organisent des pique-niques de dégustation. Ce jardin fait preuve d'une dynamique exceptionnelle. Une tranche de travaux supplémentaires (en cours) permettra de lui adjoindre une parcelle pédagogique à destination des enfants des groupes scolaires et centres de loisirs environnants, une aire de jeux à destination des petits et une zone de convivialité.

Cette nouvelle manière d'appréhender et d'aménager certaines parties de l'espace public est un

vecteur important des notions de respect de l'environnement : la récupération des eaux de pluie pour l'arrosage, le compostage des déchets verts, l'absence de désherbage chimique, la lutte biologique contre les ravageurs des cultures... sont autant de thèmes chers à la régie de quartier et transmis aux jardiniers, petits et grands.

### **Les nouveaux aménagements réalisés par la Ville**

Un troisième jardin, inauguré en mai dernier, a vu le jour à la Roseraie, à proximité du groupe scolaire Jules Verne et de la rue Marc Sangnier. À destination des jardiniers du quartier (17 parcelles individuelles + une parcelle collective) et des enfants du groupe scolaire par le biais d'une parcelle pédagogique, le projet a été mis en place en lien avec la régie de quartier et le directeur du groupe scolaire primaire Jules Verne.

En 2011, l'actuelle plaine de jeux Gagarine sera intégralement repensée dans le cadre de la rénovation urbaine et en lien avec la résidentialisation des immeubles d'Angers Habitat attenants. Une parcelle de jardin de pieds d'immeuble y est déjà prévue. La régie de quartier a déjà recensé une vingtaine de personnes d'ores et déjà motivées pour le mettre en culture



# La dimension développement durable

Les nouveaux aménagements des jardins familiaux sont conçus en appréhendant les différentes sphères du développement durable.

## Le volet social

Parmi les intérêts des jardins familiaux et de pieds d'immeubles, celui de favoriser les liens sociaux est primordial.

Les jardins familiaux sont à la fois :

- des centres d'animation, de développement de liens sociaux de proximité et de mixité sociale de part la vie des associations (concours de jardinage, concours de pétanque, de jeux de cartes, repas...)
- des lieux d'insertion avec l'association Resto Troc, mais aussi en permettant à d'autres acteurs d'avoir accès à une parcelle de terre (France terre d'Asile à Balzac, le centre d'accueil de Jour de l'hôpital Sainte-Gemmes aux Aupannes)
- des lieux pédagogiques, avec par exemple le jardin pédagogique des jardins familiaux des Chalets qui accueille les enfants des CLSH de Tartifume.

## Le volet environnemental

L'intégration paysagère dans l'environnement est un aspect essentiel des jardins situés dans la ville. Ces espaces verts participent au paysage et à l'embellissement du cadre de vie des Angevins. Aussi, la Ville d'Angers porte une attention particulière à ce qu'ils s'intègrent harmonieusement au sein de chaque site. Ces espaces permettent ainsi aux habitants de prendre part à l'aménagement de la cité par une appropriation de l'environnement.

Par ailleurs les jardins familiaux sont un vecteur efficace pour les messages liés au jardinage respectueux de l'environnement. Dans ce cadre, la Ville d'Angers a développé plusieurs actions.

En lien avec Angers Loire Métropole, les jardiniers sont incités à avoir recours à un composteur afin de limiter le traitement des déchets végétaux par la ville et les valoriser sur site comme matière première. Sur la dernière opération d'aménagement avec l'association Resto Troc, chaque parcelle a été dotée d'un composteur.

Tous les projets intègrent la récupération d'eau de pluie.

Les abris sont désormais en bardage de châtaignier, bois imputrescible qui ne nécessite pas de traitement chimique ultérieur pour sa conservation. L'intérêt est à la fois environnemental mais aussi économique avec moins d'entretien pour les jardiniers.

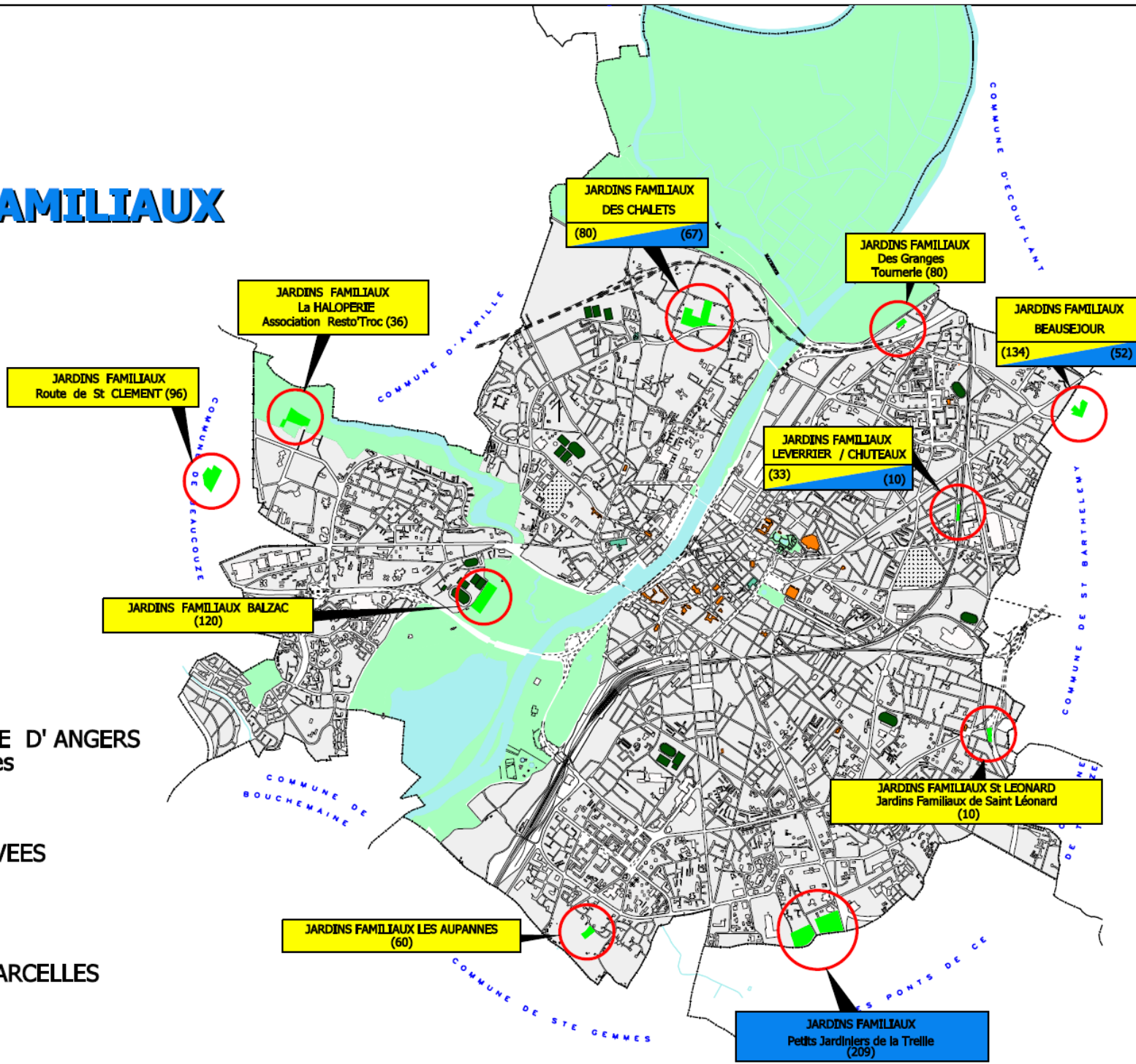
Des premières toilettes sèches par déshydratation ont été mises en place sur les sites de la Haloperie et de Beauséjour. Ces toilettes vont permettre d'économiser la ressource en eau.

Éduquer les jardiniers à l'écologie et au développement durable fait aussi partie des actions menées par la Ville avec l'appui de la Maison de l'environnement et de son jardin biologique de démonstration.

## **Le volet économique**

Ces jardins permettent à plus de 1000 familles d'avoir accès à un terrain pour produire leurs légumes. Cette autoproduction et aussi la diversification alimentaire sont d'une réelle aide dans le budget au quotidien des Angevins.

# LES JARDINS FAMILIAUX



 PROPRIETES VILLE D' ANGERS  
649 parcelles

 PROPRIETES PRIVEES  
338 parcelles

(987) ..... NOMBRE DE PARCELLES